



DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE D'UZA

40170 UZA

TEL : 05.58.42.82.88.

ARRETE DE MISE EN SECURITE PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DE L'EGLISE SAINT-LOUIS D'UZA

Monsieur le Maire d'Uza,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.511-1 et suivants,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles L.2131-1, L.2212-1, L.2212-4 et L.2215-1 ;

VU le constat établi par M. le Maire en date du 13/03/2023,

VU le constat établi par Mme LABORIE Séverine, Conservatrice des monuments historiques, lors de sa visite du 14/03/2023,

CONSIDERANT l'église Saint-Louis d'Uza, située rue du Lac à Uza, parcelle cadastrée A 237.

CONSIDERANT que l'état des accès à cet immeuble constitue un péril pour la sécurité du public, en raison de chutes de pierres de façade.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique d'ordonner la fermeture provisoire de l'église et qu'il y a urgence à ce que des mesures matérielles provisoires soit mises en place pour garantir la sécurité des personnes, laquelle est menacé par l'état du bâtiment susvisé,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Pour des raisons de sécurité, compte-tenu des chutes de pierres constatées, il est formellement interdit à toute personnes étrangères aux services de la commune et services de sécurité, de pénétrer dans l'enceinte de l'église Saint-Louis d'Uza et ses abords - parking, aire de repas - à compter du 16 mars 2023 et ce pour une durée indéterminée.

ARTICLE 2 :

La réouverture de l'église Saint-Louis ne pourra intervenir qu'à l'issue des travaux et sera autorisée par arrêté municipal.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché aux entrées de l'église ainsi qu'en mairie

Il pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès du rédacteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le juge administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa diffusion.



ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Olivier DOBERSECQ , Curé de la Paroisse St Joseph à Mimizan
- Monsieur Bernard POMMIER, Président de l'association Les Amis de l'Eglise Saint-Louis d'Uza
- Mme Séverine LABORIE, Conservatrice des Monuments Historiques à la DRAC
- Mme Maïté KUCHLY, Architecte des Bâtiments de France, UDAP
- M. Philippe LEBLANC, Architecte du Patrimoine
- M. le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes
- Les services de la Préfecture des Landes

Fait à Uza le 16/03/2023

Le Maire
Jean-Jacques LEBLOND